

**Comité Départemental de l'Education Nationale de la Haute-Garonne « Mixité »**

**du mercredi 11 Janvier 2017**



A l'ordre du jour le projet de mixité sociale du conseil départemental.

Après une introduction du président du conseil départemental justifiant son projet et la politique éducative du conseil départemental, une autre introduction générale de l'inspecteur d'académie revient sur la refondation qui pose la question de la mixité. Une série de déclarations (FSU, UNSA, CFDT, FCPE) accueillent favorablement le projet. FO développe sa position dans sa déclaration liminaire :

**Déclaration de la FNEC FP FO lors du CDEN du 11 janvier 2017**

Monsieur le président du conseil départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN est réuni avec comme point à l'ordre du jour « l'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais ».

Cette étude est impulsée au niveau national par le gouvernement qui a choisi une vingtaine de départements « pilotes ». Dans de nombreux départements, cela se traduit par des fermetures programmées de collèges et rencontre souvent l'opposition unanime des organisations syndicales et des représentants de parents d'élèves. C'est notamment le cas dans l'Eure, département qui est dirigé, il est vrai, par un président du conseil départemental d'une autre couleur politique que dans la Haute-Garonne.

Pour FO, si la mixité peut être un élément permettant d'améliorer le fonctionnement des collèges, elle ne saurait se suffire à elle-même. Elle ne saurait pas plus dédouaner le gouvernement de la loi travail qui affaiblit les droits collectifs des salariés (médecine, salaire et temps de travail y compris) et creuse les écarts sociaux.

Nous rappelons que le gouvernement qui est à l'origine de l'étude « mixité » est également responsable de la mise en place de la réforme du collège, rejetée par l'immense majorité des collègues avec leurs organisations syndicales, qui dégrade les conditions de travail des enseignants du second degré, introduit la logique territoriale au collège, remet en cause les programmes nationaux et l'égalité des élèves face à l'instruction, égalité particulièrement nécessaire pour les publics les plus en difficulté.

Il entend maintenant mettre en œuvre sa réforme de l'évaluation et du déroulement de carrière qui prétend évaluer le travail des enseignants sur sa « contribution à l'action de la communauté éducative et sa coopération avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/établissement ». FO combat et mobilise les personnels contre ces mesures qui remettent en cause les statuts nationaux et le cadre national de l'école.

Pour revenir aux propositions concrètes, comme nous l'avons toujours dit, nous sommes ouverts aux discussions sur la construction de nouveaux collèges qui permettraient de modifier la sectorisation et donc la mixité des établissements.

Mais qu'est-il proposé ?

Vos propositions organisent à court terme la fermeture du collège Badiou puis celui de Bellefontaine et la répartition des élèves par transport en bus dans d'autres collèges. Elles menacent de fermeture 4 SEGPA des collèges REP+ : Badiou et Bellefontaine d'une part, mais aussi Stendhal et Rosa Parks ; ainsi que les différentes structures spécialisées des collèges de REP +.

Pour FO, si on veut remplacer un collège par un autre, on commence par construire le nouveau avant de détruire l'ancien !

FO dénonce la précipitation qui prévaut à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet. Aucun plan d'ensemble entre les différentes institutions n'est élaboré. Les décisions futures se prendraient au fur et à mesure après que la décision de fermer Badiou et Bellefontaine soit imposée. Une telle précipitation, au regard des enjeux, n'augure rien de positif sur l'avenir des jeunes élèves et des personnels chargés d'assurer leurs apprentissages.

FO remarque de même, l'évolution de la « philosophie » du Conseil départemental entre juin et décembre sur la mise en œuvre du projet. En juin, il annonçait que le volontariat serait la règle. En novembre nécessité faisant loi, afin d'imposer la commande gouvernementale, l'obligation de transfert s'imposerait pour tous les futurs 6e. Cette évolution n'est-elle pas révélatrice des motivations réelles qui gouvernent ces décisions ? Selon le Conseil départemental, il resterait 3000 places vacantes dans les collèges de Toulouse. Sur le terrain, nous ne portons pas la même appréciation.

Nous notons aussi le risque de stigmatisation des élèves concernés.

Enfin, nous notons qu'aucune réponse n'a été donnée sur :

- le temps passé dans les transports, et les conséquences de ce transport sur de jeunes élèves ;
- l'accompagnement de l'ensemble des élèves dans le nouveau collège d'accueil ;
- la façon dont serait assuré le lien parents/enseignants, les parents se retrouvant éloignés du collège ;
- la scolarisation des fratries ;
- la perte des moyens des collèges REP+ ;
- le maintien dans un avenir proche et lointain des moyens pour les écoles REP+, les futurs collèges n'étant plus classés REP+, y compris si Badiou est reconstruit « vers Saint Simon » ;
- Aucun texte réglementaire ou législatif n'a été mis en œuvre pour offrir des garanties statutaires aux personnels touchés par les fermetures (pas plus orale d'ailleurs) ;

D'autre part, FO rappelle que la concurrence entre l'école privée et l'école publique est injuste et inégalitaire : les établissements privés sont subventionnés par milliards sur fonds publics, mais ils sont dispensés d'appliquer les règles du public. Ils choisissent les élèves et les familles, se dispensent d'appliquer les réformes (par ailleurs majoritairement rejetées par la population et les personnels enseignants), sont alimentés par des financements privés.

Ce projet ne règle en rien cette question.

Au contraire, avec cette mesure forcée, FO estime que la possibilité d'un cran supplémentaire dans la fuite des élèves du public vers le privé est réelle.

C'est pourquoi, FO votera donc contre ce projet dit « mixité sociale » qui est proposé et appuiera les revendications des collègues.

FO rappelle également la prise de position commune FO CGT SUD contre le projet et l'opposition des organisations syndicales FO CGT SUD du conseil départemental.

### **Réponses aux diverses déclarations :**

L'IA est réintervenue deux fois essentiellement annonçant entre autres un groupe de travail avec les directeurs des 5 écoles qui envoient des élèves au collège Badiou. Il y aura prolongation du dispositif plus de maîtres que de classes au collège (assuré par des PE, des profs du second degré ? On ne sait pas). Les écoles REP + le demeurent pour 4 ans. Après c'est le ministre qui arrête la carte.

Pour les collèges d'accueil des 6e de Badiou : il n'y aura pas plus de 25 élèves par classe. Il y aura une formation des équipes qui vont accueillir. Étant donné le temps de trajet, il faudra développer l'aide aux devoirs pour éviter le travail à la maison. Ce temps de travail sera financé par les IMP.

En ce qui concerne les personnels de Badiou : ils conservent les moyens vie scolaire, 120 élèves en moins donc suppressions de postes d'enseignants envisagées : 8 ou 9. Compléments de service possibles entre Badiou et collèges d'accueil des élèves de 6e.

En ce qui concerne Bellefontaine, les futurs collèges d'accueil seront Michelet (qu'il faudra vider d'où l'arrêt des Classe horaire aménagées à Michelet et des classes internationales), Vernant, Zola, L'union et Tournefeuille.

Sur le devenir des deux collèges, selon le président du conseil départemental, Badiou étant municipal, il ne peut indiquer ce que va devenir le bâtiment. Pour Bellefontaine, il est question de peut être le transformer en centre de formation pour les personnels du conseil départemental.

## **Questions de la FNEC-FP FO**

### **Questions à Monsieur le Président du Conseil départemental**

Sur le transfert des élèves vers un autre collège :

En juin, vous annonciez que le volontariat des familles serait la règle. Cette proposition était respectueuse du choix des familles et de leur enfant. Pour quelle raison l'avez-vous abandonnée ?

**Le dialogue citoyen a tranché. Le volontariat donnerait raison à ceux qui sont dans la logique d'évitement (?).**

Que ferez-vous pour les familles qui demandent que le regroupement des fratries au collège Badiou ou au nouveau collège de rattachement ?

**Regarderont au cas par cas.**

Vous deviez faire des simulations du temps de déplacement nécessaire au transport des élèves selon l'établissement d'affectation. Pouvez-vous nous en donner les résultats par collège ? Il serait aussi nécessaire d'ajouter les temps d'attentes, les marges utiles pour assurer l'arrivée à l'heure au collège et les problématiques du retard de l'élève qui aurait comme conséquence une « absence de scolarisation à la journée »

**Seule réponse : le trajet ne devrait pas durer plus de 35 minutes (!).**

FO fait remarquer qu'il a été indiqué aux collègues du collège des Chalets que parfois les élèves feront 50 minutes de trajet d'où changement dans l'organisation du collège à la rentrée.

**Réponse du secrétaire général du conseil départemental : affirme 25 à 35 minutes pas plus. Celui qui vous dit plus se trompe.**

Sur le lien parents/enseignants :

Les parents se retrouveront éloignés du collège de leur enfant. Quels moyens mettez-vous en place pour assurer la présence des parents lors des réunions parents-professeurs et d'une manière plus générale pour que soit assuré le lien parents/enseignants ?

**On envisagera un transport collectif pour faciliter la vie des parents.**

Sur les capacités d'accueil à Toulouse :

Toulouse a gagné 8000 habitants cette année. Cette augmentation se poursuit. Peut-on avoir la liste et le type des collèges qui disposeraient de places et de combien ? Plus généralement, pouvez-vous nous fournir la capacité d'accueil réglementaire de chaque collège et le nombre d'élèves accueillis, public et privé y compris ?

### **On vous la transmettra...**

Vous proposez de reconstruire Badiou puis Bellefontaine vers Saint-Simon. Avez-vous le lieu et une date de vente d'un terrain par la mairie de Toulouse ? A la date de vente d'un terrain, quel est le temps nécessaire réel pour que le collège soit ouvert au public ?

**Le président assure qu'ils vont reconstruire 2 collèges. Pour le terrain, des négociations sont en cours. Une fois le terrain acheté, il faut 3 ans et demi.**

Les organisations syndicales font remarquer que deux collèges « vers Saint Simon » c'est étrange et ça ne marche pas. Il faudrait construire le deuxième sur un autre secteur.

### **Pas de réponse.**

Vous mentionnez un investissement de 46 millions sur 5 ans. Ce budget intègre-t-il la démolition de Badiou et Bellefontaine, la construction d'un collège à Saint-Simon et les divers aménagements mentionnés dans le rapport ?

### **Ça intègre tout.**

### **Questions à Monsieur l'Inspecteur d'Académie**

Quels dispositifs et moyens statutaires sont-ils prévus pour accompagner les élèves dans leur nouveau collège d'accueil ?

Les écoles classées REP+ actuellement devraient être rattachées à un collège non-REP. Quel texte réglementaire permet-il de continuer d'assurer le maintien des moyens lié au classement REP+ ? Si aucun texte réglementaire ne le permet, quelle garantie est-elle donnée et quelle en est sa pérennité.

**Pas de réponse claire : un coup il est affirmé qu'il maintient les écoles REP +, un autre coup que c'est le ministre qui arrête la carte. Si les collèges sont reconstruits (ce qui pour l'instant reste à l'état de promesses) ils ne seront plus REP ni REP +...**

À la rentrée 2017, combien de postes seront-ils fermés à Badiou ? Plus généralement, combien de postes REP+ seront-ils supprimés avec la fermeture de Badiou puis Bellefontaine ?

**La seule réponse donnée est celle pour la rentrée 2017 avec Badiou : 8 à 9 postes.**

Qu'allez-vous faire pour les personnels qui veulent continuer de travailler en REP+ ?

### **Pas de réponse.**

Envisagez-vous la fermeture de l'annexe Michelet ? Envisagez-vous de fermer la section internationale du collège Michelet ? Prévoyez-vous toujours, l'implantation des CHAM dans un autre établissement ?

**Réponse très vague dans laquelle il semble vouloir indiquer qu'il veut élargir ce type de classe à d'autres établissements. L'inspecteur d'Académie s'en prend violemment à ces structures « élitistes » qui ont pour lui le principal défaut de ne contenir que 20 élèves par classe, ce qui est insupportable.**

## Question au Président du Conseil départemental et à l'Inspecteur d'académie

Financement des établissements privés :

Le Conseil départemental propose de « mettre en place un système financier incitatif qui valorise les collèges, publics comme privés, qui contribuent effectivement à la mixité ». Il semble que seul le budget de fonctionnement soit concerné. Confirmez-vous ? Veulent instaure un système de bonus malus l'établissement qui ne respecte pas la mixité verrait ses dotations de fonctionnement baisser. Cette mesure concerne les établissements publics et privés. Cependant sur la faisabilité de la mesure, existe-t-il, selon vous, un texte réglementaire ou législatif qui permette de le faire. Si la réponse était oui, lequel et quelle proportion du budget de fonctionnement pourrait-elle être concernée ?

**Pas de réponse.**

**Pour FO, cette mesure est un écran de fumée. Les établissements privés choisissent leurs élèves. Ils peuvent pratiquer « la mixité » à bon compte en choisissant les meilleurs élèves. De plus, les établissements privés ont d'autres sources de financement que celles du conseil départemental. Cette mesure risque de se retourner contre les établissements publics.**

Le Conseil départemental affirme dans son rapport que près de 50% des élèves ne fréquentent pas le collège de secteur. L'inspection académique précise qu'elle accorde pourtant un nombre de dérogations extrêmement marginal. Les places vacantes en collège public se situent principalement dans les collèges dits « défavorisés », parfois « intermédiaires ». Cet état de fait ne permet pas de libérer suffisamment de places pour enclencher significativement la « stratégie d'évitement ». Selon la lecture que nous faisons des graphiques circulaires, ce sont les élèves partant vers le privé qui libèrent les places des collèges dits « favorisés et intermédiaires » et permettent d'enclencher la « stratégie d'évitement ». Pouvez-vous confirmer notre analyse ?

**Pas de réponse**

Le Conseil départemental a annoncé la parution de 14 propositions de l'enseignement privé catholique ? Nous ne les connaissons toujours pas à la lecture du rapport. Quelles sont-elles ?

**Pas de réponse. Les discussions sont encore en cours avec l'enseignement privé. (!)**

FO est intervenu en demandant des précisions suite à la réunion des personnels du collège des Chalets, établissement receveur.

Sur le volontariat des professeurs : FO fait remarquer à monsieur l'inspecteur que dans le collège des Chalets on a indiqué aux collèges que tout était acté et qu'ils n'avaient rien à dire.

Sur les moyens alloués : les Chalets accueillent déjà une ULIS qui dépasse le quota d'élèves imposé, qui accaparent complètement la CPE et une partie de la vie scolaire. On a demandé à l'inspecteur d'académie s'il confirmait qu'il y aurait plus de moyens en AED, un demi-poste de Cpe en plus ? Est-ce que la dotation ne va être allouée que pour une année ?

**Réponse de l'IA : il faut attendre le CTA.**

Alors qu'ils disaient dans son introduction qu'il mettrait des moyens !

Si les SEGPA Badiou et Bellefontaine ferment, seront-elles remplacées ?

**IA : Nous allons revoir, à terme c'est à dire pas pour la rentrée 2017, la carte des SEGPA. La SEGPA de Badiou n'est donc pas compensée pour la rentrée 2017.**

Toutes les réponses et non réponses confirment les craintes de la FNEC FP FO.

Seule certitude : le projet prévoit de fermer deux collèges et 2 SEGPA en envoyant les élèves vers d'autres collèges par bus.

Dans ces conditions, FO confirme son intention de voter contre.

**Vote :**

**2 contre : FO**

**7 abstentions : FSU, UNSA**

**16 pour : CFDT, les représentants du conseil départemental, de l'IA, la ville de Toulouse, élus, FCPE.**



[snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com)  
[snfolc.toulouse@gmail.com](mailto:snfolc.toulouse@gmail.com)

05-61-47-89-55